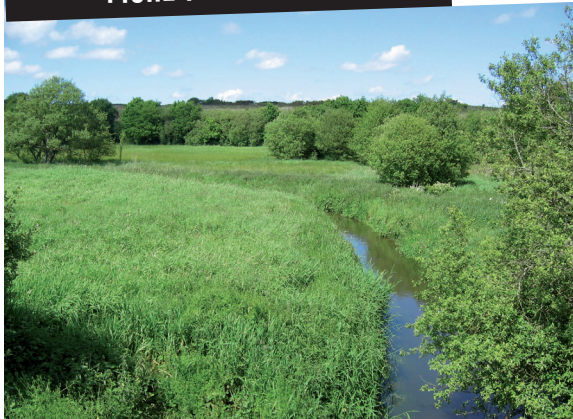


# Site NATURA 2000

## Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay

FICHE TECHNIQUE N° 4

### LES ACTEURS DU SITE

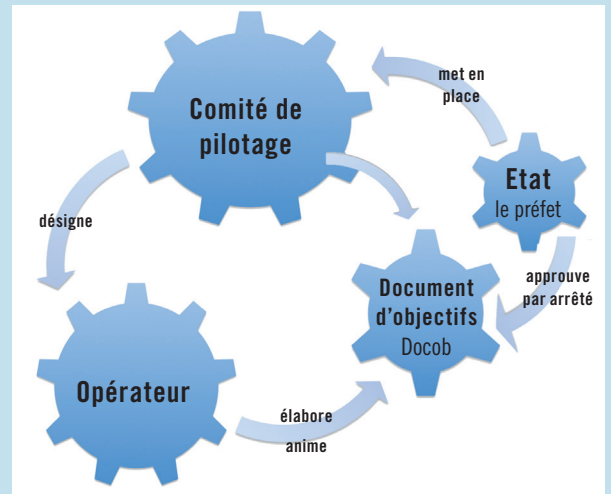


Le réseau des sites Natura 2000 vise à préserver la biodiversité sur le territoire européen, tout en prenant en compte les activités économiques et sociales. Pour mettre en place ce réseau, la France a pris le parti de privilégier une démarche partenariale et contractuelle ; la concertation avec les différents acteurs sur un site Natura 2000 étant l'une des clefs essentielles pour son appropriation ainsi que de ses enjeux.

L'objet de cette fiche technique est de présenter les acteurs du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay ». Afin d'appréhender au mieux leur rôle, ce document détaille également les fonctions des principales parties prenantes.

#### LE COMITÉ DE PILOTAGE

(COPIL) est l'organe privilégié d'échanges et de concertation qui conduit l'élaboration puis l'animation du document d'objectifs. Il est présidé par un élu et réunit l'ensemble des acteurs et usagers du site Natura 2000 : Etat (Préfecture et administrations dont DREAL et DDTM), collectivités locales (communauté de communes, communes, syndicats d'eau, région, département...), représentants socio-professionnels agricoles, forestiers, sociétés de chasse et de pêche, associations de protection de la nature...



#### LES OPÉRATEURS - ANIMATEURS

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été désigné par les membres du COPIL comme opérateur/animateur pour le site « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay ». Il est ainsi chargé de l'élaboration - révision et de la mise en œuvre du document d'objectifs (Docob). Le Parc a choisi de confier la mise en œuvre technique de ce document au Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) du Cotentin, ainsi missionné comme opérateur délégué : assistance technique et administrative à l'élaboration et au montage des contrats, suivi de la mise en œuvre du docob, veille environnementale, information et suivi des projets soumis à évaluation des incidences, suivis scientifiques, etc. Le CPIE est également gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière de Mathon (propriété du Conservatoire du Littoral, gestionnaire désigné par l'Etat).

#### LES SERVICES DE L'ETAT



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie (DREAL) représente le ministère en charge de l'Ecologie dans la mise en œuvre des objectifs de préservation de la biodiversité en Basse-Normandie. Le service en charge de Natura 2000 assure l'interface entre l'administration centrale et le réseau régional des animateurs des sites et pilote le suivi global de chacun des sites.



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM) pilote les mesures contractuelles Natura 2000 au niveau départemental. Elle est le service instructeur des outils de mise en œuvre du docob : contrats Natura 2000, charte Natura 2000 et Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). C'est en outre, au niveau départemental, le service de l'Etat compétent en matière d'urbanisme et d'habitat, de politique agricole et forestière, de police des eaux et de gestion du Domaine Public Maritime (DPM).

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## ETABLISSEMENTS PUBLICS



**Le Conservatoire du littoral (Cdl)** mène une politique d'acquisition foncière sur le littoral afin de préserver les espaces naturels. Sur le site Natura 2000, il est propriétaire ou attributaire de 196 ha (dunes de Saint-Germain-sur-Ay (65 ha), RNN Tourbière de Mathon (16 ha) et lande du Camp (115 ha), à Lessay).



**Le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL)** organisme gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral et du Département (terrains acquis dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles), ainsi que des terrains communaux en servitude de protection. Sur le site Natura 2000, le SyMEL a en charge la gestion de la lande du Camp et des dunes de Saint-Germain-sur-Ay.



**L'Office National des Forêts (ONF)** est gestionnaire des forêts communales (845 ha) du site Natura 2000 (Pirou, Créances, Lessay, La Feuillie, Saint-Patrice-de-Clajds, Saint-Germain-sur-Ay) et de la forêt domaniale de Vesly-Pissot (41 ha). Sur les terrains dont il a la responsabilité, l'ONF œuvre pour la protection des habitats naturels, assure la production de bois et favorise l'accueil du public.



**L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** est chargé de missions de connaissance, d'études et de recherches se rapportant aux milieux aquatiques et au patrimoine piscicole. Cet établissement coopère avec les services départementaux de l'Etat (DDTM) pour faire respecter la réglementation des usages de l'eau et des milieux aquatiques.



**L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)** assure les missions de police de la chasse et de l'environnement (circulation des engins motorisés, réglementation des espèces protégées, etc.), d'études et de recherche sur la faune sauvage et ses habitats et d'appui technique, conseil et expertise aux administrations, collectivités, gestionnaires, aménageurs du territoire et usagers de la nature.



## PROPRIÉTAIRES OU GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS



**La Communauté de communes du canton de Lessay** assure l'entretien de l'espace avec par exemple: fauche des pare-feux, réhabilitation d'habitats de landes humides et de tourbières dans les forêts communales ou encore ramassage des macrodéchets sur les plages. Elle assure également la gestion et l'entretien des rivières sur son territoire.

Les propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000 : Communes (notamment les landes communales), propriétaires privés, agriculteurs, etc. peuvent s'impliquer, s'ils le souhaitent, dans la mise en œuvre du Docob dans le cadre des MAEt, contrats, ou chartes Natura 2000.

Dépôt légal à parution : janvier 2010 - Tirage : 1500 ex.  
Directeur de publication : Rolande BRÉCY  
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin  
Crédit photo : CPIE du Cotentin.  
Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales  
Imprimerie LE REVEREND à Valognes



### Pour en savoir + :

Parc des Marais : Nicolas FILLLOL - 02 33 71 61 90  
CPIE : Maïwenn LEREST - 02 33 46 37 06

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Siège administratif - 17 rue de Cantepie - 50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90 – Fax. 02 33 71 61 91 - info@parc-cotentin-bessin.fr - www.parc-cotentin-bessin.fr

